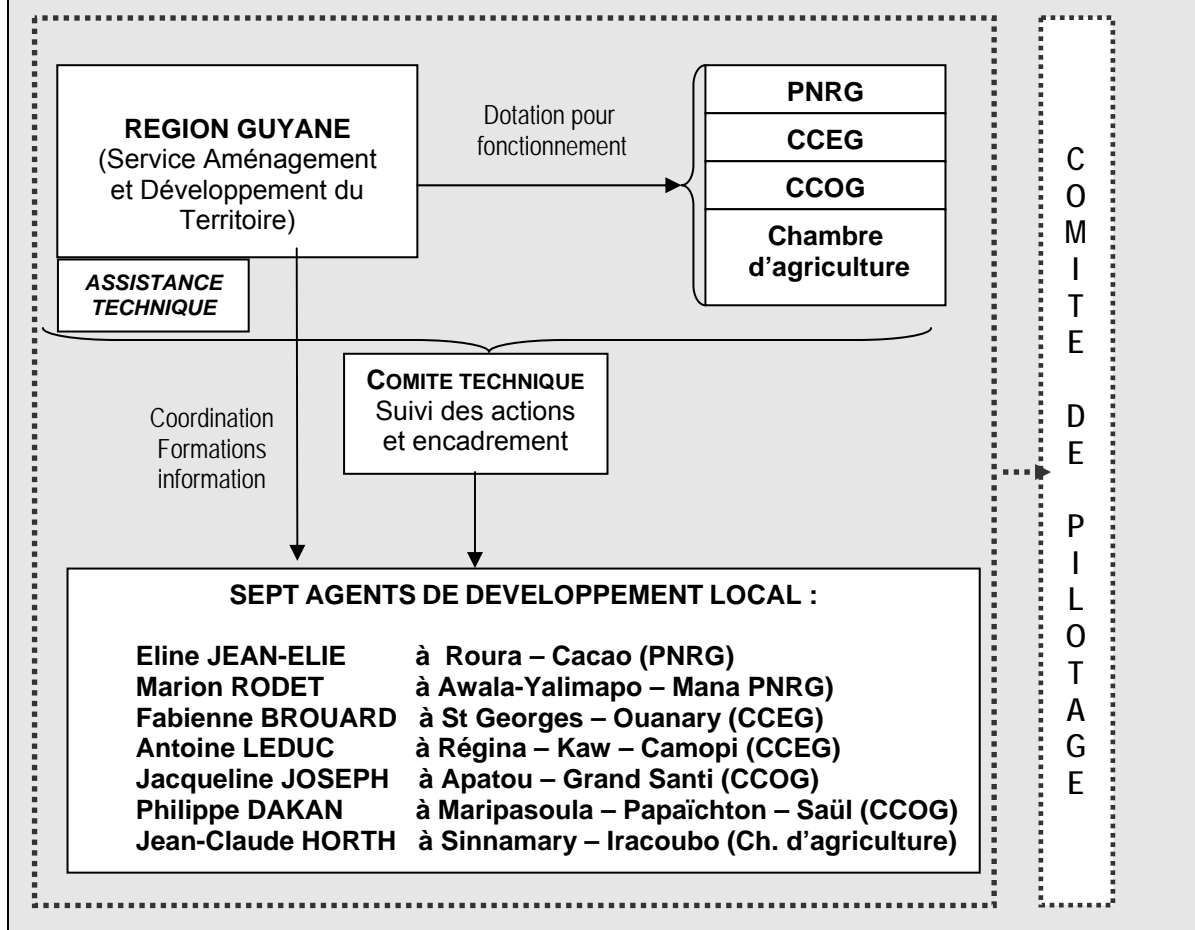


ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU DRADL

(Données valables jusqu'au 31/01/06)



DEVELOPPEMENT LOCAL ET ROLE DE L'ADL

Le **développement local** procède d'une démarche globale et transversale. Il favorise les **liens entre tous les acteurs d'un territoire**, dont il cherche, avec eux et en tenant compte du contexte socio-économique, à assurer la **promotion**.

Dans ce cadre, l'**ADL est un « facilitateur de terrain »**. Il a un rôle d'interface et accomplit les tâches suivantes:

- il recueille les besoins des acteurs du territoire de manière individuelle ou à travers des groupes thématiques ou géographiques ;
- il relaie les demandes locales ;
- il mobilise les moyens locaux ou extérieurs de réponse à ces besoins (organismes de formation, appui technique spécialisé...);
- il recherche les financements pour leur mise en œuvre ;
- il assure le suivi des projets et en rend compte régulièrement aux élus locaux et autres acteurs du territoire.

Au quotidien, le travail des ADL se traduit par :

- un accès facilité aux organismes instructeurs et financeurs pour les porteurs de projets privés;
- la mise en œuvre d'actions *in situ* et adaptées aux réalités des territoires;
- l'émergence et/ou le maintien de dynamiques locales;
- l'amélioration de la mise en réseau des acteurs concernés par une même problématique à l'échelle régionale.

Sur le moyen terme, cette démarche permettra, sur chaque territoire, d'aboutir à la définition **d'un projet de développement commun validé par les élus locaux** et ainsi de garantir un développement et un aménagement durables de la Guyane.